Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260320-D05_2026-DE

Délibération n° D05/2026

Date de convocation :
16 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **14** – Présents : **13** – Votants : **14**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 20 mars 2026

Etaient présents : M. RAULT Sébastien, Mme HOLLEBECQ Marie Gwenola, M. RIVIERE Alain, Mme THOMAS DE LA PINTIERE Jacqueline, Mme HOCINE Corinne, M. LEVEAU Karl, Mme DAGUISE Adeline, M. LE VIGOUREUX Sébastien, Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique, M. PELLAN Benjamin, Mme QUERO Christelle, M. TREZERES Christophe, Mme BEAUVIN Isabelle

Absents excusés et dépôts de pouvoir : M. BEAUVIN Grégory donne procuration à Mme BEAUVIN Isabelle

D05-2026 : Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-4-1,
Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026 au cours de laquelle 14 conseillers municipaux ont été élus conformément à l'article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité :

- la création de quatre postes d'adjoints au Maire

Le secrétaire de séance,
M. TREZERES Christophe

Pour copie conforme,
Le Maire,
Mme Marie-Gwénola HOLLEBECQ

MAIRIE DE LA CHEZE